

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190124-D_24_01_2019_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2019

Affichage : 01/02/2019

Délibération n°24-01-2019-006

7.6 Contributions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 24 janvier 2019*

Date de convocation	18 janvier 2019
Date d'affichage	18 janvier 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	55 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 24 janvier à 20 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les Halles Denis Béalet à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER (ayant reçu pouvoir de M. François ROULEAU), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Vincent JUIGNE (représentant M. Thierry RENVOIZE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Michel DIVARET (ayant donné pouvoir à M. Michel LANDAIS), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Thierry RENVOIZE (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. François ROULEAU (ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN).

Secrétaire de séance : M. Jean THOREAU

**RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE
DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PÉRIODE 2019-2022**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes et notamment sa compétence en matière de Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que dans le cadre de l'exercice de la compétence Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants, la Communauté de communes a signé un contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF en novembre 2015.

PREND ACTE que ce contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2018.

AUTORISE le Président à :

- renouveler le Contrat Enfance Jeunesse volet Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour 4 ans soit de 2019 à 2022,
- signer cet acte ainsi que tous les avenants éventuels sur la période concernée notamment dans le cadre de l'ouverture prochaine de l'antenne RAMPE sur Tuffé Val de la Chéronne,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 janvier 2019

Pour extrait conforme

Le 24 janvier 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU